

République Française
Département : DORDOGNE
Arrondissement : Bergerac
GARDONNE - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal DELTEIL.

Secrétaire de la séance : Jennifer LAFAYSSSE

Présents : Pascal DELTEIL, Christine TOURENNE, Béatrice FEYTOUT, Michel BERNARD, Séverine BORDAS, Christophe BAËZA, Marie-Claude JAVERZAT, Patrick LE CLAINCHE, Jennifer LAFAYSSSE, Sylvain ROOY, Hélène MINEAU, Paul CHAUMONT, Fatima RODRIGUES DA SILVA, Chloé BRANCO, Alain FAVARD

Représentés : Frédéric GAUTHIER représenté par Béatrice FEYTOUT, Sylvain CONNANGLE représenté par Pascal DELTEIL, Christelle CHATEAUNEUF représentée par Patrick LE CLAINCHE, Bruno DE CONTI représenté par Paul CHAUMONT

Ordre du jour :

* Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 (N° DE_039_2026)

Vu le code électoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2026-05-19-00003 fixant le mode du scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants pour chacune des communes du département en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leur suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il appartient au maire de réunir les membres du Conseil municipal afin d'élire les délégués ;

Considérant que dans les communes de 1000 à 8999 habitants le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général du 20

mars 2026.

Cet effectif est de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléant,

Considérant la constitution du bureau électoral, composé du Maire , des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, Mme FEYTOUT Béatrice, M. LE CLAINCHE Patrick, M. CHAUMONT Paul et MME LAFAYSSSE Jennifer.

Considérant le mode de scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel et que tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions sera considéré comme nul,

Vu la liste de candidats présentée par les membres du conseil municipal composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins 19
- bulletins blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu la liste 1: 19 suffrages

Monsieur le Maire a proclamé élus les délégués titulaires et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 comme mentionné dans le procès verbal joint à la présente délibération.

Délibération : adoptée

Pascal DELTEIL
Président de séance

Jennifer LAFAYSSSE
Secrétaire de séance